



## AVIS PUBLIC

Avis public, vous est donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière, que lors d'une séance extraordinaire tenue le lundi 21 juin 2021, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Rosaire a adopté le **Règlement 194-0621 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle.**

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, 208, rang 6, Saint-Rosaire, aux heures normales d'ouverture ou en effectuant une demande soit par téléphone ou par courriel.

DONNÉ à Saint-Rosaire, ce 22<sup>e</sup> jour de juin 2021.

Julie Roberge  
Directrice générale et secrétaire-trésorière